Bourg-en-Bresse,
le 26 janvier 2024

Affaire suivie par :
Direction Gestion des Déchets

Objet : modification des collectes des ordures ménagères, emballages et papiers

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Grand Bourg Agglomération modifie l'organisation des collectes de déchets, et à cette fin, vous devez désormais être équipé d'un bac à couvercle gris et d'un bac à couvercle jaune. Si vous n'avez pas reçu ces bacs au 1er mars, merci de nous en informer, de préférence par téléphone au 04 26 89 81 93, sinon par courriel à collecteenbacs2024@grandbourg.fr.

Ces bacs sont mis à votre disposition par Grand Bourg Agglomération pour la collecte des ordures ménagères (bac à couvercle gris) et des emballages et papiers en mélange (bac à couvercle jaune). Ils sont numérotés et attribués à votre logement. A l'arrière des bacs, une étiquette avec un code-barres précise votre adresse. Ces informations seront utiles pour assurer leur traçabilité, notamment en cas de maintenance (couvercle cassé…). Cette maintenance est assurée gratuitement par Grand Bourg Agglomération, sur simple demande. Le lavage des bacs est quant à lui à la charge des utilisateurs. En cas de déménagement, nous vous remercions de bien vouloir laisser ces bacs dans votre logement actuel.

La collecte de ces bacs débutera le lundi 4 mars, selon le calendrier de collecte qui vous a déjà été remis. Ce calendrier est également disponible sur notre site internet grandbourg.fr. Pour rappel, une collecte aura lieu chaque semaine, avec une alternance entre la collecte des bacs jaunes et celle des bacs gris.
Les bacs devront être présentés :

- en bordure de voirie, sur le point de présentation habituel (sauf si nos services vous ont contacté pour vous informer d'une modification),

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER BAC DE TRI

- la veille de la collecte après 20h, ou le jour même avant 5h. Etant donné que les horaires habituels de collecte sont susceptibles d'être modifiés, nous vous remercions de bien respecter ces horaires. **Les bacs devront être rentrés après la collecte**.

Aucun autre contenant ne sera collecté.

Pour toute question concernant la nouvelle collecte en bac, nous vous invitons à contacter la Direction Gestion des Déchets :
par courriel : collecteenbacs2024@grandbourg.fr
par téléphone : 04 26 89 81 93

En complément, nous vous informons que les conteneurs de tri jusque-là destinés à la collecte des emballages (plastiques, métalliques, cartonnettes) et des papiers seront retirés. Si ponctuellement vous avez beaucoup d'emballages ou de papiers, nous vous invitons à les déposer en déchèterie.
Les conteneurs à verre quant à eux resteront en place pour la collecte de vos emballages en verre.

Pour protéger notre environnement, la réduction et le tri des déchets sont nécessaires. Pour vous aider, vous trouverez avec ce présent courrier :
- un guide vous expliquant comment trier vos déchets, et les réduire,
- deux adhésifs rappelant les consignes de tri, à coller sur le couvercle de chacun de vos bacs,
- une information spécifique sur le tri et la valorisation des textiles, dans le cadre de Textile 360, un projet innovant porté en partenariat avec l'association Tremplin.

Enfin, nous vous rappelons que pour améliorer le tri des biodéchets et faciliter le compostage à domicile, Grand Bourg Agglomération propose à ses habitants des composteurs :
- individuels contre participation de 25 €,
- collectifs pour les immeubles, petites entreprises,…, gratuitement, sous conditions.

Vous trouverez toutes les modalités sur notre site internet grandbourg.fr.

Nous vous remercions sincèrement de votre implication pour une bonne gestion de vos déchets, et vous prions d'agréer notre considération distinguée.

Le Conseiller Délégué,

Jean-Luc ROUX
Délégué à la Politique des Déchets

www.grandbourg.fr
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 / 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER BAC DE TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS

en vrac dans le bac

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Emballages en métal

Briques alimentaires et emballages cartonnettes

Emballages en plastique

Papiers

Pour un gain de place, pensez à aplatir vos emballages, mais ne les imbriquez pas.

Les bacs doivent être présentés la veille de la collecte après 20h ou le jour même avant 5h, et **rentrés après la collecte**.

TRIER BIEN. JETER MOINS !

Direction Gestion des Déchets
infodechets@grandbourg.fr
0 800 86 10 96 (gratuit)
grandbourg.fr

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

ORDURES MÉNAGÈRES
en sac fermé

Déchets d'hygiène

Déchets alimentaires non compostables

Petits objets non valorisables

Les bacs doivent être présentés la veille de la collecte après 20h ou le jour même avant 5h, et **rentrés après la collecte**.

Direction Gestion des Déchets
infodechets@grandbourg.fr
0 800 86 10 96 (gratuit)
grandbourg.fr

TRIER BIEN, JETER MOINS !

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Tous vos textiles ont droit à une seconde vie !

Même ceux usés ou troués !

Le bon geste en 3 étapes :

1. Triez vos textiles, linges, chaussures, sacs et ceintures

vêtements

linges

chaussures

sacs et ceintures

2. Préparez vos textiles pour leur seconde vie

Vos vêtements et votre linge de maison propres dans un sac fermé

Vêtements usés ou troués mais PROPRES

Vos chaussures liées par paire dans un sac fermé

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

3. Déposez vos textiles dans une borne de collecte

Retrouvez les points de collecte sur refashion.fr/citoyen (onglet « je dépose »)

Que deviennent les textiles que vous avez triés ?

Un partenariat entre Grand Bourg Agglomération et Tremplin a donné naissance au projet Textile 360.

TEXTILE 360

Objectif de la démarche Textile 360 à l'horizon 2025 :

• **100%** des textiles collectés sur Grand Bourg Agglomération valorisés **localement.**

• **0%** textile à l'export à horizon 2025. En France 80% des textiles usagés collectés sont exportés, pour finir en majorité en déchets.
Notre territoire est le 1er en France à renoncer à l'export !

Concrètement :

Les textiles sont acheminés vers un centre de tri spécialisé à Bourg-en-Bresse.

- Les vêtements, chaussures et accessoires en bon état sont revendus dans les magasins :

Frip'one
20 rue du Moulin de Brou
zone commerciale Carrefour
01000 Bourg-en-Bresse

Frip'One
9007 rue marquis
Albert de Dio
01500 Ambérieu-en-Bugey

La boutique
17 place Carriat
01000 Bourg-en-Bresse

Seconde mode
93 avenue de l'Europe
69008 Lyon

- Les autres vêtements sont recyclés ou valorisés avec des partenaires dans un périmètre de 360 km :
isolant, pistes cyclables, valorisation énergétique,...

Pour en savoir plus :

LE TRI FACILE FLYER

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION